

Toulouse, le 24 septembre 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP328-2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-2 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°132MS2023 faisant suite à l'accord-cadre n° 109AC2022, relatif à l'élaboration du schéma directeur et du zonage de gestion des eaux pluviales de la commune d'Avignonnet-Lauragais, pour Réseau31, notifié le 18 mars 2024, à l'entreprise SCE ;

Considérant la nécessité d'acter l'ajout de prestations pour circonstances imprévues ;

décide

Article unique : d'approuver l'avenant n°1 au marché n°132MS2023, ayant pour objet d'acter l'ajout de prestations pour circonstances imprévues.



Jean-Louis REMY
Vice-Président